

Rapport d'activité 2018

L'Arche de Noé

Centre social

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



SOMMAIRE

1. Présentation de la Fondation de l'Armée du Salut et de l'Arche de Noé	1
1.1. La Fondation de l'Armée du Salut	1
1.2. La participation / communication adaptée.....	2
1.3. L'Arche de Noé.....	4
➤ Localisation et origine.....	4
➤ Habilitation, capacité d'accueil	4
➤ Missions	5
➤ Sources de financement.....	6
➤ Organigramme	8
2. Activité	9
2.1. Public accueilli	9
2.2. Indicateurs d'activité	10
2.3. Conditions d'accueil.....	11
➤ Les locaux.....	11
➤ Organisation et accueil.....	11
2.4. Information et communication	11
2.5. Evaluation.....	12
➤ Objectifs 2018	13
➤ Brèves de terrain.....	14
3. Ressources Humaines	20
3.1. Effectifs.....	20
➤ Répartition en ETP	20
➤ Mouvements du personnel	21
3.2. Information et coordination	21
➤ Réunions institutionnelles.....	22
➤ Réunions partenariales	22
3.3. Formation	23
3.4. Représentation du personnel et œuvres sociales	23
3.5. Bénévolat.....	25
4. Résultats financiers.....	26
5. Conclusion, perspectives	26

1. Présentation de la Fondation de l'Armée du Salut et de l'Arche de Noé

1.1. La Fondation de l'Armée du Salut

C'est dans l'Angleterre industrielle de la fin du 19^{ème} siècle et sous l'impulsion d'un pasteur, William Booth, que les fondements de l'Armée du Salut ont été posés. Celui-ci fonde en 1865, la « Mission chrétienne ». Portée par une éthique chrétienne, face à la pauvreté matérielle du monde ouvrier de cette époque, sa vocation est de répondre à ses besoins physiques, sociaux et spirituels. Son slogan est « Soupe, Savon, Salut ».

En 1878, l'Armée du Salut se substitue à la Mission chrétienne. Cette « Armée » essaime dans l'Empire britannique, puis à travers le monde. Aujourd'hui présente dans 131 pays sur les cinq continents, elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du social et intervient à toutes les étapes de la vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut a développé une culture sociale et médico-sociale. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1931. Elle engage des partenariats avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ social et médico-social : l'Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil de de Réinsertion Sociale (FNARS), le Syndicat général des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (SYNEAS), la Fédération française des Banques Alimentaires.

En 1994, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts en constituant La Congrégation de l'Armée du Salut en France, composée des officiers de l'Armée du Salut, reconnue par l'Etat, et membre de la Fédération Protestante de France.

A la suite du décret du 11 avril 2000, La Fondation de l'Armée du Salut se substitue à l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de L'Armée du Salut qui assurait jusqu'alors la gestion des établissements à caractère social et médico-social.

Par cette démarche, la Fondation de l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, sociaux et humains. Elle est fondée sur l'engagement de ses membres à apporter aide, secours et attention aux personnes les plus en difficulté. Elle développe des réponses matérielles, morales et spirituelles en direction des personnes qui, momentanément ou durablement, ont besoin d'accueil, d'écoute, de retrouver leur dignité et de trouver ou de reprendre leur place dans la société.

La Fondation propose des prestations en direction des usagers de l'action sociale et médico-sociale, dans les champs de l'exclusion, de la protection de l'enfance, du soi, du handicap et de la dépendance.

Les 2481 salariés et 3 895 bénévoles réguliers mettent en œuvre un accompagnement adapté aux besoins des personnes accueillies et cherchent à concrétiser, grâce à leurs actions dans plus de 199 établissements et services, trois missions :

« Secourir, Accompagner, Reconstruire. »



1.2. LA PARTICIPATION/COMMUNICATION ADAPTEES EN 2018

Une démarche portée sur le long terme

Depuis le début des années 2000, la participation des personnes accueillies, en particulier celles dépendantes, dans les établissements médico-sociaux a été largement définie et promue par différentes lois (2002, 2005...) ; elle est l'un des supports de la bientraitance dans les établissements et fait désormais l'objet, en outre, de leur évaluation externe. La promotion de la démarche participative est par ailleurs un objectif majeur de la Fondation de l'Armée du Salut depuis sa création : elle l'a inscrite dans son projet, dans ses orientations stratégiques depuis 2007, renouvelées pour 2016-2020.

Depuis 2010 a été mis en place un groupe de travail, représentant tous les établissements accueillant des personnes dépendantes et en situation de handicap, et, depuis 2018, les établissements accueillant des enfants et adolescents. Animé par la coordination nationale-direction de programmes Jeunesse-Handicap-Dépendance, ce groupe de travail a permis en particulier, au fil des années, de tisser des liens et des échanges de savoirs/outils/pratiques entre professionnels participants, « ambassadeurs/ambassadrices » de la démarche au sein de leur établissement, d'élaborer et de produire des outils partagés (en particulier, en 2011, un film et un texte d'engagement d'appui à la démarche participative dans ce secteur, deux outils validés par le Conseil d'Administration de la Fondation fin 2011 et formalisés, courant 2012, par la signature de chaque directrice/directeur d'établissement ; au fil des années, plusieurs supports de présentation et de déploiement de la démarche), de proposer des temps de formation (par exemple, en 2013, une formation à l'administration des sites web dédiés des établissements au sein de www.armeedusalut.fr, permettant la valorisation des actions participatives ; en 2016, une formation à la méthode Montessori ; en 2017, une formation à la méthode FALC – facile à lire et à comprendre), d'organiser chaque année, depuis 2014, des journées ou semaines intitulées « Printemps de la participation », qui permettent aux établissements d'animer des temps d'échanges et de rencontres ouverts à tous, autour d'un thème commun (« partage des savoirs », « solidarité : s'ouvrir à l'autre »,...).

Enfin, à la fin de chaque année, ce groupe national se réunit pour partager le bilan d'activité annuel, et discuter des objectifs à proposer pour l'année suivante.

Activité 2018 du groupe des ambassadeurs de la participation/communication adaptées

Outre le travail quotidien des ambassadeurs de la participation/communication adaptées au sein de chaque établissement, en particulier pour promouvoir en continu cette démarche en lien avec les équipes, les résidents et l'ensemble des partenaires et proches, le groupe national des ambassadeurs s'est rencontré à deux reprises durant l'année 2018 au siège de la Fondation, à Paris, le 15 mai et le 12 octobre, pour échanger sur les thèmes suivants :

Les actions et projets 2018 de chaque établissement participant, en matière de participation et communication adaptées, en particulier en lien avec la thématique de la liberté, choisie comme « fil rouge » pour cette année 2018,

Les rencontres et activités partagées au sein du groupe des ambassadeurs (par exemple, rencontres des groupes de danse avec des personnes accueillies au Château d'Auvilliers et au Grand Saule) et la coordination du groupe des ambassadeurs avec le HCPAA (Haut comité des personnes accueillies et accompagnées, une instance destinée à permettre aux personnes accueillies dans tous les établissements de la Fondation de relayer leur parole au niveau de la gouvernance de la Fondation), le déploiement d'un nouvel outil commun aux ambassadeurs, le réseau « Teams » (plateforme collaborative permettant des échanges et partage de documents en ligne), une présentation par une intervenante extérieure de la technique/jeu des cartes-récits (des supports destinés à soutenir les personnes vulnérables pour exprimer/partager des récits de vie, des idées, des émotions..., à consulter sur <http://desrecitsetdesvies.com>, l'actualité générale concernant l'action médico-sociale, en particulier la consultation nationale annoncée au printemps et démarrée le 1er octobre « Comment mieux prendre soin des personnes âgées ? ».

Par ailleurs, le groupe des ambassadeurs a contribué à l'élaboration et présentation de l'un des projets concourant à la 1ère Nuit de la philanthropie organisée par la Fondation de l'Armée du Salut en décembre 2018. Ce projet, sélectionné parmi plus d'une trentaine, a fait connaître la démarche en faveur de la participation et de la communication adaptées auprès d'environ 200 potentiels mécènes et a recueilli des fonds permettant, en 2019, la réalisation d'un film-tutoriel sur cette démarche.

Enfin, il faut signaler que, comme les années précédentes, plusieurs articles/synthèses sur les actions réalisées par les établissements en matière de participation/communication adaptées ont été publiés dans les supports d'information et de communication de la Fondation (trimestriel interne Le Fil, trimestriel Magazine des donateurs de la Fondation, site Internet www.armeedusalut.fr, page Facebook, rapport d'activité).



1.3. L'Arche de Noé

➤ Localisation et origine

L'Arche de Noé est située au cœur de Lyon sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier de la Guillotière.

La Guillotière est décrite par la ville de Lyon comme quartier mixte de centre-ville. Mixte par la population qui y réside et à proximité immédiate du centre de Lyon dont elle n'est séparée que par un pont.

Le prix des logements dans ce quartier de centre-ville a fortement renchéri depuis quelques années. Le quartier garde cependant son caractère populaire, arrondissement refuge d'associations culturelles. Des projets témoignant d'un désir d'habitants du quartier de s'approprier leur environnement s'accompagnent d'une démarche citoyenne très intéressante. Le quartier est pauvre en espaces verts et se trouve éloigné des grands parcs de l'agglomération. Le quartier de la Guillotière, par sa situation géographique et la richesse de son tissu associatif est attractif. Un grand nombre de familles de classe moyenne supérieure s'y est installé ces dernières années. Si la vie de quartier s'en est trouvée très développée, l'une des conséquences en est l'augmentation du revenu moyen des ménages et de ce fait la sortie de la Guillotière des territoires prioritaires au titre de la politique de la Ville. Le quartier de la Guillotière est toutefois classé quartier en veille active pour la ville de Lyon. Les écarts à la moyenne restent très importants et une vigilance accrue doit être apportée aux familles les plus précaires.

➤ **Habilitation, agrément et capacité d'accueil**

L'Arche de Noé est habilitée par la Direction Régionale de Jeunesse et Sports pour accueillir en accueil collectif de mineurs 96 enfants, dont un maximum de 48 enfants âgés de 3 à 5 ans sur recommandation de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cette habilitation est déclarative et renouvelée chaque année scolaire par une déclaration des périodes d'ouverture en accueil de loisirs. Avant chaque période d'ouverture, la déclaration est confirmée en spécifiant le nombre d'enfants accueillis et en déclarant les personnels animateurs intervenants.

La Fondation a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la ville de Lyon dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) qui lui permet de bénéficier des prestations de services pour l'accompagnement à la scolarité, les actions de dispositif de relais interne pour les élèves de 3^{ème} et pour la formation des acteurs intervenant à l'accompagnement scolaire.

En complément du contrat local d'accompagnement à la scolarité, des conventions sont signées dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), des Contrat Educatif Local (CEL) pour les actions périscolaires. Des conventions de partenariat sont également signées avec les écoles voisines pour l'accompagnement à la scolarité et avec la Ville de Lyon pour l'utilisation des locaux les mercredis et vacances.

Des conventions sont également signées avec la ville de Lyon pour d'autres activités dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ; ce sont des conventions de financement de type appel à projet.

Depuis juillet 2016, un agrément de la CAF reconnaît la structure comme Espace de Vie Sociale¹ (EVS). Il ouvre droit à une prestation de service globale calculée en fonction du nombre de familles fréquentant la structure.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents² est également agréé par la CAF comme structure petite enfance. L'agrément date de juillet 2015 et est valable pour 4 ans. Cet agrément ouvre également le droit à une prestation de service calculée sur les temps d'ouverture du lieu. L'agrément prévoit une fréquentation de 15 personnes. Cet agrément devra être renouvelé courant 2019.

Une convention cadre est signée avec la ville de Lyon sur une dotation globale de fonctionnement. Cette convention définit des axes de travail prioritaires pour la ville de Lyon. La dernière convention a été signée en 2015 pour la durée du mandat soit jusqu'en 2020.

Une partie des actions menées au sein de la structure ne nécessite aucun agrément. Ce sont généralement les actions où les adultes, les parents sont présents et gardent l'entière responsabilité de leurs enfants. Cette liberté de ne pas avoir un champ d'action réduit à un agrément ou à un public permet aux professionnels de l'Arche de Noé d'être au plus près des demandes des familles, d'être innovants et de ne pas cloisonner les publics à leurs problématiques.

Les capacités d'accueil sur les actions sont mouvantes, en fonction du cadre légal, des locaux, d'un moyen de transport mais surtout du bien-être de tous.

➤ Missions, valeurs et finalités institutionnelles

Les activités de l'Arche de Noé s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire. A l'Arche de Noé, les activités proposées en direction de publics largement diversifiés sont soutenues par une volonté de développement de l'individu, de respect de la dignité humaine, caractéristique de l'éducation dite informelle ou non-formelle.



Présence des résidents et de l'équipe de la Sarrazinière au Pique-Nique à la Guill'

Les personnes participent aux activités proposées de leur propre initiative, en formalisant leur inscription sous diverses formes. L'inscription se fait sur la base d'une libre adhésion. Il s'agit donc d'un accueil, et non d'une prise en charge, dans la mesure où il n'y a à proprement parler ni notification ni prescription, mais seulement dans certains cas, orientation par les travailleurs et les services sociaux.

Le projet éducatif de l'Arche de Noé, retravaillé en 2015 avec l'équipe de permanents, prône les valeurs suivantes :

¹ *Projet de l'Espace de vie social en annexe*

² *Projet social du LAEP en annexe*

L'accueil inconditionnel

Il se définit par la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accueil de tous, sans aucune discrimination³
Dans cette perspective, l'équipe de l'Arche de Noé tend à être à l'écoute des publics, de s'adapter à leurs besoins, de faire émerger les envies.

Les loisirs outil de construction de soi

Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.

Accompagner les apprentissages en complément de ceux développés par la famille et les autres acteurs éducatifs.

Susciter les projets (collectifs et individuels).

Avoir le choix de ne rien faire, de prendre du temps pour soi.

Être acteur

Permettre à chacun, par l'expérimentation :

- d'élargir le champ des possibles,
- de partager et valoriser les savoirs,
- de développer son esprit critique,
- de susciter l'autonomie.

Faire société – Vivre ensemble

Permettre à chacun de trouver sa place, de comprendre les principes de vie en collectivité et d'agir dans la société.

Favoriser le bien vivre ensemble.

Valoriser les solidarités.

Faciliter l'adhésion entre intérêt individuel et collectif



Initiation à la plongée lors du séjour d'été ados

➤ Sources de financement

Financiers	Subventions 2018	Pourcentage du budget 907 140	Ecart
Fondation de l'Armée du Salut	50 000	6%	-14 664
Ville de Lyon	350 928	39%	-57 420
Etat	7 940	1%	-2 610
Métropole	5 173	1%	-4 052
CAF	44 447	5%	4 736

La subvention de la Fondation de l'Armée du Salut prévue au budget prévisionnel à 61 431 € a été revue à un montant de 50 000 € au regard du résultat 2018. La subvention de la ville de Lyon est fluctuante en

³ Discrimination : Action d'isoler ou de traiter différemment certains individus ou un groupe entier par rapport aux autres – Définition Larousse

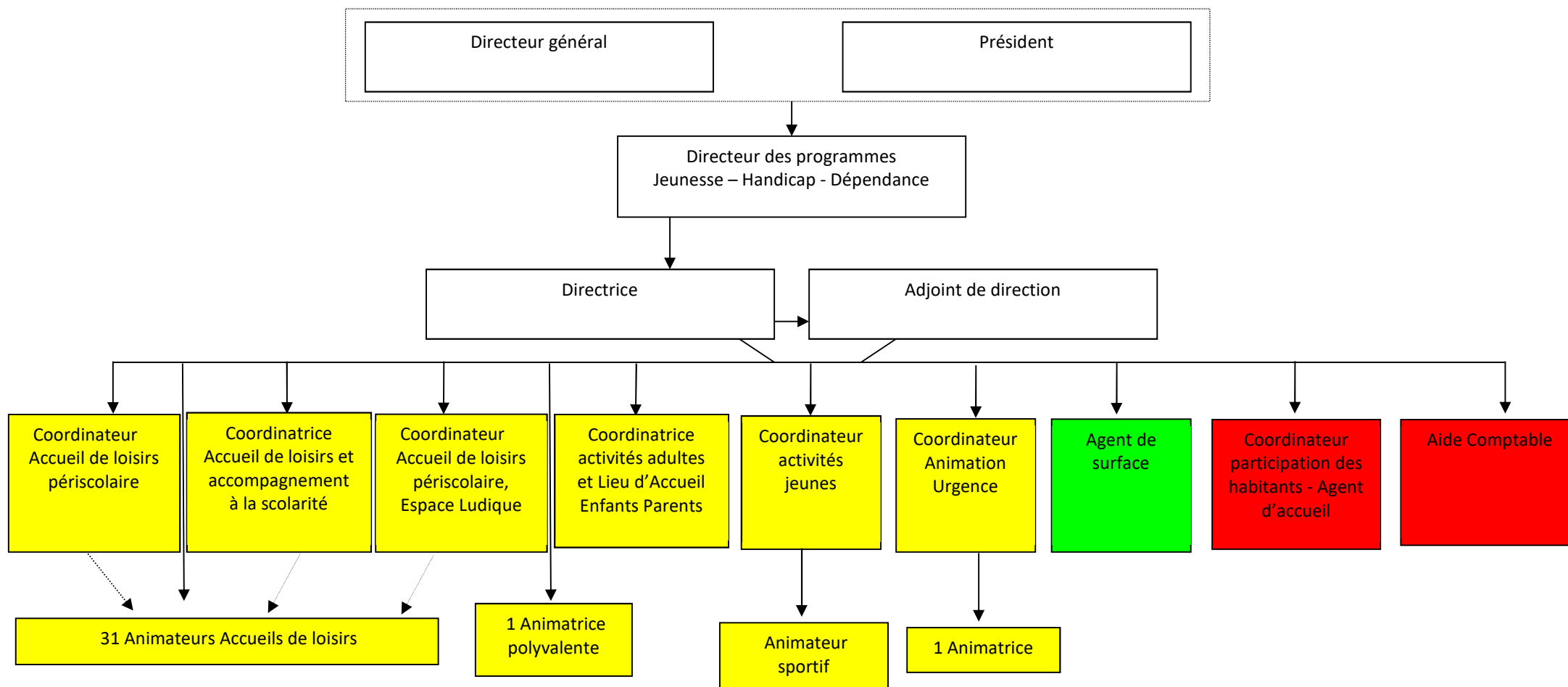
fonction du nombre d'enfants accueillis sur les accueils de loisirs associés aux écoles, la partie historique de la dotation globale de financement attribuée par la ville de Lyon est gelée depuis 2015.

Le financement de la CAF est en augmentation notamment du fait de l'augmentation de la prestation Espace de Vie Sociale. Les autres financements de la CAF, n'apparaissant pas dans le tableau ci-dessus, sont des prestations de services pour les accueils de loisirs et des financements sur les sorties familiales. Ces financements sont liés à la fréquentation des publics et aux projets menés sur les actions familles.

➤ **Organigramme**

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT – ARCHE DE NOÉ

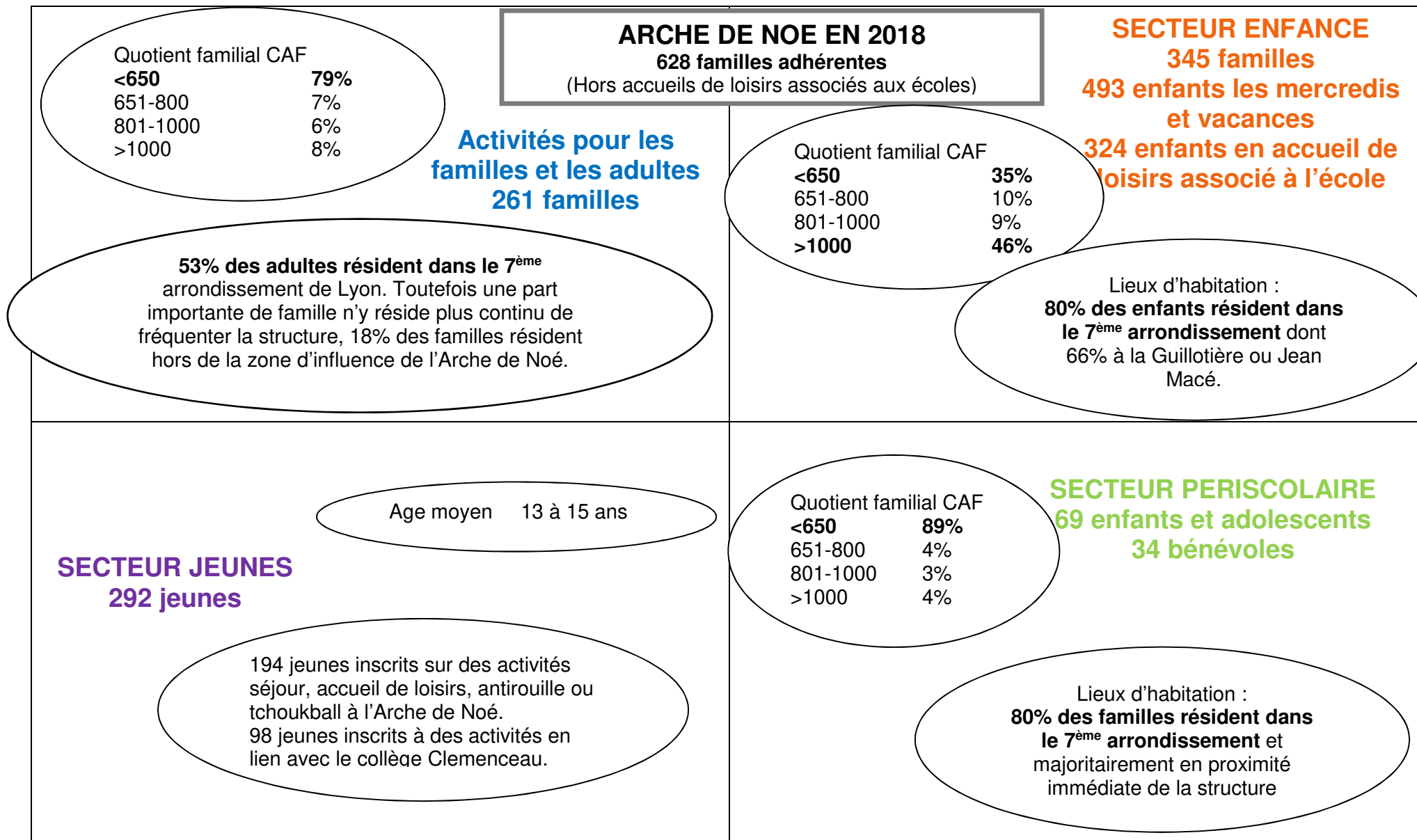
ORGANIGRAMME



Rouge : service administratif
Jaune : service socio-éducatif
Vert : services généraux

2. Activités

2.1. Publics accueillis



2.2. Indicateurs d'activité

Journées réalisées	2017	Journées réalisées	2018	Ecart
Accueil de loisirs mercredi	3 347	Accueil de loisirs mercredi	2 848	-14,91%
Accueil de loisirs vacances	3 208	Accueil de loisirs vacances	4 762	48,44%
ALAE Dru	36 884	ALAE Dru	37 470	1,59%
ALAE Cavenne	25 906	ALAE Cavenne / Dru soirs et mercredis	22 637	-12,62%
Séjour	273	Séjour	306	12,09%
AL préados vacances	265	AL préados vacances	41	-84,53%
	0	Animation Lieux d'hébergement urgence	194	Nouvelle action
Accueil jeunes Antirouilles, Quartier libre	554	Accueil jeunes Antirouilles, Quartier libre	1 086	96,03%
Accueil jeunes Tchoukball M12 M15	165	Accueil jeunes Tchoukball M12 M15	56	-66,06%
Accueil jeunes Tchoukball M18, adultes	142	Accueil jeunes Tchoukball M18, adultes	0	-
Chantier jeunes	28	Chantier jeunes	22	100,00%
Séjours ados	198	Séjours ados	204	-21,43%
Accompagnement à la scolarité Primaires	584	Accompagnement à la scolarité Primaires	418	3,03%
Accompagnement à la scolarité Collège	435	Accompagnement à la scolarité Collège	388	-28,42%
Accompagnement à la scolarité Bénévoles	320	Accompagnement à la scolarité Bénévoles	253	-10,80%
Espace ludique	208	Espace ludique	775	-20,94%
Ateliers langage	153	Ateliers langage	138	272,60%
Atelier corporL	335	Ateliers langage	138	-9,80%
Atelier T'Cléms	49	Atelier corporL	390	16,42%
Atelier de langue française	548	Atelier T'Cléms	55	12,24%
DRI	388	Atelier de langue française	582	6,20%
PIF / Culture pour tous	114	DRI	509	31,19%
Espace jeux en famille	2 146	PIF / Culture pour tous	143	25,44%
Actions collectives, sorties, séjours	519	Espace jeux en famille	2 620	22,09%
Actions collectives, groupe parents	230	Actions collectives, sorties, séjours	406	-21,77%
		Actions collectives, groupe parents	221	-3,91%
TOTAL	76 999	TOTAL	76 524	-0,62%

La fréquentation globale des activités est stable. En détail, il est à constater des évolutions importantes. La Ville de Lyon a proposé un nouveau rythme scolaire à compter de septembre 2018. Après concertation avec les familles et les salariés impliqués sur cette action, l'Arche de Noé a fait le choix de réduire son périmètre d'intervention en ne proposant des activités que sur l'école Gilbert Dru. Les chiffres d'une année à l'autre sont difficilement comparables du fait de changement de périmètre mais également des temps d'intervention. Les animateurs de l'Arche de Noé sont désormais présents au sein des écoles maternelle et élémentaire Gilbert Dru les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 12h à 14h05 et de 16h45 à 18h30 mais aussi les mercredis de 8h30 à 12h.

Depuis septembre 2018, les ateliers langage ont disparu faute de financement. Après un accompagnement de plus d'une année, l'équipe de tchoukball adulte a pris son envol pour devenir une association autonome.

Une action auprès des enfants logés en centre d'hébergement d'urgence a débuté en novembre 2018. Une équipe intervient sur le lieu d'hébergement auprès des publics de 3 à 12 ans.

L'espace ludique est devenu, après une année 2017 de démarrage d'activité, un incontournable de la fin d'après-midi. Les familles viennent en nombre profiter d'un temps de jeu.

2.3. Conditions d'accueil

➤ Les locaux

Malgré des extensions récentes de locaux, la question de l'espace se pose de nouveaux. Les activités de l'Arche de Noé se développent et de nombreux partenaires nous sollicitent régulièrement pour des occupation temporaires ou régulières. Depuis septembre 2018, l'Arche de Noé accueille l'association 7 Accueil dans les locaux. Cette association a vocation à devenir un nouveau service de l'Arche de Noé début 2019. Elle œuvre à l'accompagnement à la recherche d'emploi et au maintien du lien social pour des personnes très isolées.

La problématique de l'espace devra être un des axes majeurs des réflexions sur l'avenir pour que l'Arche de Noé ne soit pas uniquement un lieu de consommation d'activité mais aussi et toujours un lieu ouvert, apte à accueillir les initiatives des habitants.



➤ Organisation et accueil

Certaines des activités sont en accès libre ne nécessitant ni inscription ni réservation préalable. Les personnes n'ont aucune démarche particulière à faire pour y participer.

Les activités pour lesquelles une inscription est formalisée sont celles pour lesquelles nous avons une exigence réglementaire ou une contrainte de place.

La participation à certaines des activités est formalisée par une inscription qui se fait soit :

- Auprès de l'agent d'accueil de l'Arche de Noé
- Auprès de la ville de Lyon pour les accueils de loisirs associés aux écoles

Certaines activités sont organisées en partenariat avec des établissements scolaires, c'est alors à l'établissement de définir le public de l'activités en fonction de critères définis dans une convention de partenariat. Les tarifs des activités de l'Arche de Noé sont indexés au quotient familial de la CAF permettant ainsi que le coût ne soit pas un frein à l'inscription. Certaines activités sont totalement gratuites et seule la cotisation familiale de 12€ par an est demandée aux familles.

Les familles ont la possibilité de visiter les locaux si elles le souhaitent. Un temps d'accueil est toujours prévu au début des activités afin de faire connaissance.

Les activités sont ouvertes à toutes personnes en faisant la demande, dans la limite des places disponibles, sans priorité d'ancienneté, de domiciliation ou de ressources.

2.4. Information et communication

Afin de donner une information aux familles qui soit fiable et valable pour l'année scolaire, l'équipe se réunit en juin de chaque année avec pour mission d'élaborer la programmation de la saison à venir.

À la suite de cette programmation, une plaquette est élaborée donnant les dates des actions, les dates d'inscription s'il y a lieu et les renseignements nécessaires.

En parallèle de cette communication annuelle, une communication est faite pour chaque action dans les semaines précédentes.

L'ensemble des informations est également relayé via le blog de l'Arche de Noé. Cette année marquera le début de la présence de l'Arche de Noé sur les réseaux sociaux avec le développement d'une page Facebook attachée à celle de la Fondation de l'Armée du Salut. Les premiers retours sont encourageants sur la visibilité de la structure.

Lors d'une nouvelle inscription, les familles reçoivent le livret d'accueil de l'Arche de Noé et sont invitées à prendre connaissance et à signer les conditions d'inscriptions. Ces conditions d'inscriptions régissent les règles entre les usagers et l'Arche de Noé.

2.5. Evaluation

Les objectifs annuels sont définis en équipe chaque année. Ils font l'objet d'un travail autour des priorités de la structure.

OBJECTIFS 2018

Constat : enjeux, besoins, exigences, commande	Objectifs	Conditions générales de mise en œuvre : moyens, déroulent, étapes	Résultats attendus	Bilan
Des objectifs concernant un secteur ou une action mais peu porté collectivement. Des difficultés importantes de communication vers l'extérieur, notamment lorsque la personne qui doit communiquer n'est pas directement concernée par l'action.	Une meilleure communication vers l'extérieur, un travail cohérent à l'ensemble de l'équipe. La participation des usagers est au cœur de nos réflexions et préoccupations. L'objectif est le développement de cette participation dans toutes les actions mise en œuvre (existantes ou nouvelles).	Un salarié ayant un temps dédié à ces questions qui peut impulser les réflexions auprès de ses collègues. Des temps de travail. Produire des écrits concernant la participation.	Formalisation de ce qui existe déjà dans les actions. Place mieux définie des usagers au sein de la structure.	Une formation sur le pouvoir d'agir a été menée avec l'association Anciela. Un apéro de rentrée a été organisé en septembre avec une bonne participation des partenaires et habitants. L'organisation du pique-nique à la Guill' est menée avec un groupe d'habitants et partenaires. Organisation d'un repas partagé avec les bénévoles en décembre 2018. L'agrément Espace de vie social a été reconduit pour une durée de 4 ans. Le travail est toujours en cours.
Une sur utilisation de papiers, mais aussi d'énergie. Des pratiques constatées au sein de la structure et à l'extérieur ne prenant pas en compte l'environnement.	Action de sensibilisation en direction des salariés et des publics. Mise en œuvre de gestes simples, de réflexes respectueux de l'environnement.	2 salariés impliqués dans cette démarche. Moyens financiers pour l'achat de containers de tri. Temps de travail. Mise en place de protocole s'appliquant à l'ensemble de la structure.	Proposer une démarche pédagogique par l'exemple, par l'éducation auprès des publics.	Création d'un challenge autour de l'utilisation et la réutilisation du papier. Réflexion autour de la démarche à mettre en œuvre.

➤ **Brèves du terrain**

L'un des enjeux de l'Arche de Noé est de faire vivre le projet éducatif dans chacune des actions mises en œuvre. De chercher toujours à être au plus proche des besoins des publics, des territoires et de venir en appui des partenaires visant ce même objectif.

Objectif du projet éducatif : Faire société – Vivre ensemble

Faciliter l'adhésion entre intérêt individuel et collectif

Un nouveau changement de rythme scolaire nous a permis de mettre en pratique le projet éducatif en échangeant les savoirs mais également en partageant nos intérêts individuels et collectifs pour finalement réfléchir au meilleur pour tous.

À la suite d'une concertation auprès des familles de Lyon en mai 2018, la Ville a opté pour une nouvelle organisation des temps périscolaires de l'enfant. Les enfants ont désormais la possibilité de participer à des temps d'animation les lundis, mardis, jeudis, vendredis lors de la pause méridienne de 12h à 14h05 et en fin d'après-midi de 16h45 à 17h30 et de 17h30 à 18h30. Des temps d'animation sont également programmés les mercredis de 8h30 à 12h. L'ensemble des activités périscolaires se déroulent dans l'école.

A l'annonce de ce nouveau changement de rythme, la question s'est posée de continuer, arrêter ou réduire le périmètre d'action. Un temps de réflexion spécifique a été pris en équipe et plus particulièrement avec les équipes d'encadrement des accueils de loisirs associés aux écoles. Un temps de réflexion s'est également organisé avec les familles des deux écoles où nous intervenons. Lors de ce temps, les familles ont pu nous faire part de leurs questions sur les nouveaux rythmes, de leur satisfaction quant à nos interventions mais également nous accompagner dans la prise de décision.

Au regard de ces différents temps de concertation, le choix a été fait de réduire le périmètre d'action et de concentrer nos efforts pour une nouvelle mise en place aux écoles élémentaires et maternelle Gilbert Dru.

Au regard des quelques mois passés, la décision prise a permis de stabiliser les équipes, répartir les forces humaines et les compétences et amener de la sérénité sur notre capacité à mener la mission. Si des questions subsistent en termes de plus-value pour les enfants, de cohérence des temps, les questions de la qualité pédagogique, de l'organisation et de la stabilité de l'équipe sont résolues.

Objectif du projet éducatif : Être acteur

Développer son esprit critique

Si les adultes sont sollicités concernant les rythmes scolaires, les premiers intéressés, les enfants, ne sont pas absents des réflexions et c'est bien eux qui conduisent les adultes à expérimenter de nouvelle pratique. Ils affutent leur esprit critique, proposent et conquièrent ainsi leur autonomie.

L'école possède un self, les 200 enfants ont la possibilité de se restaurer, de jouer librement mais aussi de se voir proposer des ateliers en groupe fixe.

Nous pensons que l'enfant doit pouvoir s'exprimer et faire des choix quant à ses temps de loisirs. Il est capable de donner son avis sur le contenu des activités proposées ainsi que sur le fonctionnement global.



Représentation lors d'un accueil de loisirs d'été

Grâce au soutien de l'équipe enseignante et de la directrice de l'école, pour qui la notion de « périscolaire » a vraiment du sens, le responsable d'activité se rend régulièrement, avec un animateur volontaire, aux conseils des délégués de classe. Ces conseils, mensuels, ont pour objectif de permettre aux enfants d'aborder différentes problématiques de leur vie à l'école, tant sur la partie scolaire que périscolaire. Les délégués ont voie à information, consultation et parfois même décision, après un compte rendu fait à leurs camarades de classe. Ils sont animés par la directrice, et le responsable d'activités périscolaire de l'Arche de Noé.

Depuis septembre 2018, à Lyon, les enfants de l'école disposent d'une pause méridienne de 2h15, plus longue qu'auparavant. La proposition de mettre en place des animations par ateliers thématiques, trop complexe à mettre en place lorsque la pause de midi était plus courte, leur a été faite lors d'un conseil de délégués en début d'année. Les enfants ont alors été sollicités sur le contenu des ateliers qu'ils aimeraient se voir proposer. À la suite de ce sondage, l'équipe d'animateurs de l'Arche de Noé a pu mettre en place des cycles d'activités sur le temps de midi sortis directement des propositions des enfants. Cycle sportif, jeu de rôle, activités créatrices... la variété est au rendez-vous, en accord avec leurs souhaits, d'autant que l'inscription à ces ateliers est totalement libre et facultative. Les enfants, via leur conseil de délégués, ont donc réussi à créer une plus-value pédagogique cohérente au sein de leur temps de loisir.

Le conseil a également eu un rôle à jouer sur le fonctionnement. A la suite d'une modification de l'utilisation des locaux, une nouvelle organisation a été posée, avec deux moitiés des effectifs séparés sur deux lieux d'activités différents. La répartition, faite arbitrairement séparait les 10 classes en deux groupes de 5. Une classe de CE2 s'est rapidement exprimée sur le fait qu'ils étaient séparés de leurs amis de l'autre CE2. Le sujet a été abordé en conseil de délégués et leur argumentation faisant sens, l'équipe a fait le choix de modifier le fonctionnement afin que les enfants de même classe soient réunis pour partager ce temps de jeu et de repas.

C'est en permettant aux enfants cette marge de manœuvre, et en s'autorisant à leur laisser une part de décision, qu'ils peuvent apprendre à donner leur avis, voir qu'il a un poids, et que nous pouvons constater que le regard de notre public peut parfois être plus éclairant que le nôtre.

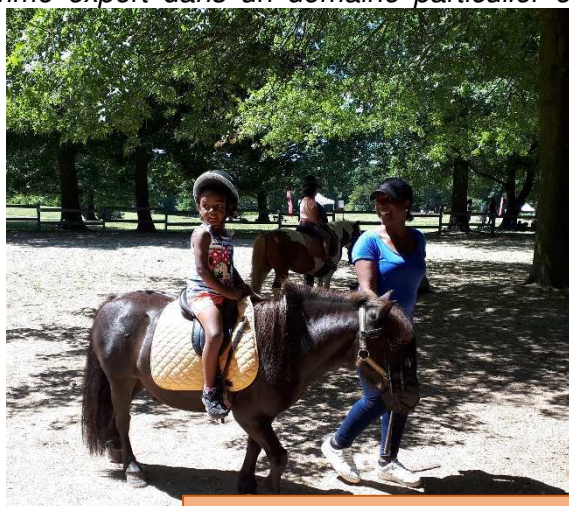
Objectif du projet éducatif : Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.

Les professionnels de l'Arche de Noé sont très impliqués dans des réflexions au service des publics et c'est une occasion de plus de faire vivre le projet en croisant les compétences, valorisant les savoirs mais aussi expérimenter au service de tous.

L'année 2018 a également été mise à profit avec l'équipe de professionnels pour réfléchir à la structuration de l'Arche de Noé. Les réunions d'équipe ont été consacrées à travailler sur l'organisation des actions, des secteurs, les postures professionnelles, les liens transversaux d'une action à l'autre. Ce travail, qui a conduit à remettre à plat l'ensemble du fonctionnement pour en penser un nouveau, plus adapté à la taille actuelle de l'Arche de Noé. Il n'est donc plus aujourd'hui question de secteur à l'Arche de Noé, terme et fonctionnement qui conduisait à des silos enfermés pour les professionnels et les publics. Désormais place aux actions, multiples, qui se croisent et conduisent les professionnels à travailler les uns avec les autres, les uns sous la responsabilité de l'autre parfois. La posture est celle de chef de projet, en fonction des compétences de chacun. La notion de responsabilité a été redéfinie et illustrée par une fiche reprenant l'ensemble des missions à effectuer. Chacun a également pu se positionner comme expert dans un domaine particulier et ressource pour l'ensemble des acteurs de l'Arche de Noé.

Objectif du projet éducatif : Valoriser les solidarités.

Cet axe est particulièrement bien illustré par les missions remplies par 7 Accueil. Depuis septembre 2018, l'Arche de Noé accueille l'association 7 Accueil dans les locaux. 7 Accueil œuvre pour l'accompagnement à la recherche d'emploi de personnes qui en sont très éloignées. Cette association a connu de



Sortie en famille

nombreux changements dans le courant de l'année 2018. N'ayant plus de Président, le conseil d'administration et les adhérents ont pris la décision d'un rattachement de 7 Accueil à l'Arche de Noé tant par un rapprochement géographique qu'administratif. La prochaine assemblée générale de janvier 2019 devrait statuer sur la dissolution de l'association 7 accueil, la dévolution de ses biens à la Fondation de l'Armée du Salut et son intégration comme service de l'Arche de Noé.

Des permanences sont organisées les lundis et vendredis de 9h à 12h pour l'accueil de personnes ayant besoin d'aide dans leur recherche d'emploi mais plus généralement ayant besoin de contact sociaux, d'un lieu où ils sont accueillis et écoutés. Ce service est composé de 9 bénévoles très investis dans la mission qu'ils se sont fixés et partageant pleinement les valeurs de l'Arche de Noé. Un lien étroit se dessine entre les actions familles de l'Arche de Noé, notamment le point information famille et les actions de 7 Accueil.

Objectif du projet éducatif : Partager et valoriser les savoirs

Une fois par mois, un petit groupe se retrouve autour d'un projet couture. Que l'on soit habile de ses mains ou que la vue d'un bouton qui va bientôt tomber nous effraie, les ateliers couture de l'Arche de Noé sont ouverts à tous !

Ici pas de profs ni d'élève, chacun participe et les plus expérimentés soutiennent les débutants, chacun s'entraide pour avancer dans le projet en cours. C'est un temps d'échange des savoirs faire. Les ateliers couture sont l'occasion pour les femmes de se retrouver, de quitter la maison, le quotidien, et pendant quelques heures, partager un moment agréable autour d'une activité commune. L'ambiance est favorable au bien-être, à la détente, à la prise de parole mais aussi d'être là, juste là avec les autres, sans pour autant activer la machine à coudre. Et si tous ne parlent pas la même langue, les ateliers sont aussi l'occasion de pratiquer le français différemment, de façon ludique et pédagogique.

La présence de la responsable des actions adultes/famille et d'une bénévole permet d'accompagner les participants dans un projet global. De la mobilisation de l'attention et des compétences de chacun, du partage de savoir-faire, des échanges divers sur les autres actions proposées par l'Arche de Noé à destination des adultes, des familles, des jeunes. Les ateliers sont une porte d'entrée à la participation, il s'y parle projet – couture souvent ! – mais aussi de ceux auxquels les personnes souhaiteraient participer. D'une envie individuelle naît parfois un projet collectif, comme par exemple la participation au festival du Printemps des Petits Lecteurs 2018, où le groupe des ateliers couture a accueilli d'autres mamans qui fréquentent le Lieu d'Accueil Enfants Parents de l'Arche de Noé, le temps de la création d'un tableau des émotions ludique en tissu !

Objectif du projet éducatif : Accueil inconditionnel

L'accueil Jeunes de l'Arche de Noé se veut un lieu ouvert à tous les adolescents pour passer du temps, discuter, prendre du temps pour soi et élaborer des projets. Il se veut aussi un lieu adapté à leurs envies et besoins, au cœur de leur



Les participants au séjour ados

préoccupations ! C'est donc tout naturellement que l'accueil jeunes, via les promeneurs du net, a pris place sur les réseaux sociaux.

« A quelle heure ouvre l'Antirouille ? » « Je peux passer demain récupérer une fiche d'inscription ? » « C'est possible d'aller voir un match de foot ? » « Ça ne va pas très bien en ce moment » « On voudrait organiser une sortie avec l'Arche, c'est possible ? » « Je vais être en retard, j'arrive » « J'ai fait des recherches pour la colo de cet été... »

Ces bribes de conversation ne sont pas issues de discussion avec les groupes de jeunes au sein de l'Accueil Jeunes, mais d'échanges quotidiens via les réseaux sociaux avec les adolescents.

La présence sur les réseaux sociaux permet de développer une autre manière d'accompagner les projets des adolescents, via des groupes de discussions qui permettent de suivre au quotidien l'avancée des projets.

C'est ainsi que s'est construit le séjour de l'été 2018, par des allers-retours du groupe projet entre la communication numérique et des temps à l'Antirouille. Des recherches que chacun a faites, affalé sur son canapé à des temps plus concrets de rendez-vous à l'Antirouille pour valider les étapes du séjour et les réservations.

C'est aussi par cette visibilité numérique que certaines actions proposées ont suscitées un grand engouement de la part des adolescents ! Une immédiateté dans l'information, des rappels plus faciles, des groupes de discussion qui favorisent le sentiment d'appartenance et mobilisent les groupes de copains ! Cet accueil numérique permet à tous de prendre part à la vie de l'accueil Jeunes et plus largement de l'Arche de Noé. Il permet aux plus timides de prendre la parole, à certain·e·s de s'aventurer à découvrir ce qu'est l'accueil Jeunes, en vrai.

Au-delà d'un moyen de communication efficace et rapide, la version 2.0 de l'accueil jeunes permet d'accompagner les adolescent·e·s de là où ils se trouvent, vers une démarche de projet, de les amener à franchir la porte de l'Arche de Noé, d'être à l'écoute de leurs envies...

Mais aussi cette présence numérique permet d'accompagner et d'orienter le mal être de certains adolescents vers un réseau de partenaires, (connectés ou non !)

Objectif du projet éducatif : Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.

2018, l'Espace Ludique, le lieu de l'Arche de Noé consacré aux jeux et jouets, continue son bonhomme de chemin, année de la confirmation ? Une action nouvelle permettant la rencontre, l'échange, l'expérimentation en toute sécurité.

Les enfants et leurs parents affluent les mardis après l'école, le lieu étant régulièrement pris d'assaut par les joueurs et joueuses en herbe. Ce créneau est une vraie réussite.

La nouveauté pour cette année 2018 est le nouvel horaire d'ouverture et le format qu'il propose. En effet, l'Espace Ludique ouvre maintenant ses portes le mercredi après-midi, en même temps que le Lieu Accueil Enfants Parents qui reçoit les plus jeunes avec leurs parents. L'objectif de cette ouverture conjointe est le rapprochement familial, c'est-à-dire de permettre aux familles de venir tous ensemble, d'avoir un lieu pour les plus petits (0-4 ans) et un lieu pour les plus grands. Les grands sont autorisés à aller du côté LAEP, un lieu où ils n'ont pas souvent accès du fait des horaires d'ouverture, où un grand espace cuisine, des déguisements, un espace motricité et parfois même une piscine à balles les attendent. Ils peuvent jouer avec leurs petits frères et petites sœurs mais aussi avec les autres enfants. Les plus jeunes peuvent profiter de la grande cabane mais aussi commencer à apprendre des jeux de société du côté de l'Espace Ludique. L'un des objectifs est aussi de permettre aux plus jeunes de préparer la prochaine arrivée à l'école et d'appréhender la présence des plus grands, c'est aussi l'occasion de s'essayer à la séparation d'avec papa ou maman en le quittant quelques instants pour jouer plus loin, dans une autre salle.

Pour encore plus axer ce créneau sur la diversité des publics, un groupe de l'accueil de loisirs de l'Arche de Noé vient régulièrement profiter des jeux de l'Espace Ludique. Accompagné d'un animateur, les enfants se regroupent par 4 et se voit proposer un jeu soit par l'animateur, soit par le ludothécaire. Ils découvrent ainsi un nouveau lieu culturel du quartier où ils peuvent côtoyer des familles du quartier.

L'un des objectifs étant d'offrir des temps de bien-être et de plaisir à toute la famille grâce à l'offre diversifiée de jeux et jouets dans 2 espaces distincts mais proches et complémentaires !

Et le moins qu'on puisse dire, c'est que l'ambiance est ludique ! C'est à qui de jouer ?

Objectif du projet éducatif : Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.

L'été à Lyon, la canicule, la pollution, les copains qui sont partis en vacances... Et puis la troupe des enfants de l'Arche de Noé, présente, vivante, qui arrive tous les matins avec des envies de liberté et d'horizons nouveaux. Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs d'été viennent là pour différentes raisons. Des parents qui travaillent et qui ont besoin de faire garder leurs enfants, des familles qui n'ont



Préparation du repas lors des bivouacs d'été

pas de projet de départ en vacances mais qui souhaitent des activités et des sorties pour leurs enfants...

Nos locaux et notre situation géographique ne nous permettent pas vraiment de nous mettre « au vert » et « au frais » malgré l'envie et le besoin de tous. Nous avons testé cette année d'emmener les enfants en bivouac. L'idée était simple : retrouver un peu de nature, vivre une nuit hors de la maison, découvrir les joies du camping, expérimenter la vie dans la nature un petit moment... Un vrai départ à l'aventure ! Nos contraintes étaient de ne pas partir trop loin, de pouvoir y accéder facilement en transports en commun, mais d'être dépayés pour 24h, hors de la ville et sans les parents. La possibilité aux enfants qui ne souhaitaient pas dormir sur place (ou aux parents qui ne le voulait pas) de rentrer le soir devait être envisagée. Nous avons donc monté un camp sous tente pour deux fois trois jours aux Cartières, à Chaponost, à 45 minutes en bus de l'Arche de Noé. Le parc des Cartières offre une grande forêt, de grandes étendues de prairie pour camper et jouer en pleine nature, mais aussi des sanitaires collectifs en dur, un préau pour se réfugier en cas de mauvais temps, pour un minimum de confort.

Les enfants avaient le choix : y passer la journée, rentrer dormir à la maison et y revenir le lendemain, ou y passer la nuit. C'est ce dernier choix qui fut le plus prisé, les enfants, outre de passer librement le temps de l'après-midi à jouer à des grands jeux organisés par les animateurs dans le parc ou construire des cabanes, ou se balader dans la forêt, ont pu apprendre à cuisiner leur repas du soir dans la nature, jouer et découvrir les étoiles à la veillée, dormir dans une tente et vivre 24h hors du temps et de la ville. Bilan : les enfants enchantés, motivés pour s'inscrire à un séjour plus long, de

très beaux souvenirs, des animateurs qui ont pu lâcher prise aussi, sortir un peu de l'activisme que nécessite parfois l'exiguïté des locaux et de profiter de l'espace. De jolis moments de liberté !

3. Ressources humaines

3.1. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2018 est de 45 personnes.

Contrat à Durée Indéterminée (CDI et CDII) : 25 personnes

Contrat à durée déterminée (CDD) : 3 personnes

Contrat d'engagement éducatif : 17 personnes

La majorité des salariés intervient sur l'animation de public enfant.

Les durées de travail sont très variables en fonction des actions sur lesquelles les personnels interviennent.

Les animateurs en contrat à durée indéterminée intermittent sont annualisés et ne travaillent que sur les périodes scolaires, les périodes de vacances scolaires étant soit des temps d'intermittence soit des temps de congés payés. Certains d'entre eux interviennent 5h/semaines scolaires soit uniquement les mercredis matin, d'autres 22h/semaines scolaires en étant présents sur les temps méridiens et les fins d'après-midi des lundis, mardis, jeudis et vendredis, les mercredis et les mercredis matin.

Les personnels à temps complet sont annualisés et leur temps de travail moyen par semaine est de 33h, comme le prévoit la convention collective de l'animation.

Animateurs vacataires en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) sur l'année 2018 : 82 contrats.

Les animateurs en CEE sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier et ne sont pas comptabilisés en équivalent temps plein. Ils interviennent pour l'animation des accueils de loisirs en période de vacances scolaires, les mercredis et lors des séjours.

➤ Répartition en ETP :

Effectifs au 31 décembre 2018 par nature des contrats : 15.73 ETP

Equipe de direction : 2 ETP

Administratif : 1,43 ETP

Responsables d'activité : 5.42 ETP

Animateurs polyvalents : 0,63 ETP

Animateurs périscolaires : 5.25 ETP

Services généraux : 1 ETP

A la suite du changement de rythmes scolaires, l'ensemble des animateurs intervenant sur ces temps ont dû se positionner sur les horaires proposés. Tous se sont vu proposés des temps plus importants de travail. Certains pour des raisons d'horaires ou de contraintes personnelles n'ont pu accepter ce changement d'horaires et ont sollicité des ruptures conventionnelles. Huit salariés ont quitté l'Arche de Noé par rupture conventionnelle entre juillet et octobre 2018.

➤ **Mouvements du personnel**

Les mouvements du personnel sont constants et nécessitent un suivi administratif important. Un nombre important d'animateurs démissionne ayant trouvé un emploi plus intéressant ou leur emploi n'étant plus compatible avec leur emploi du temps à l'université. D'autres cessent de venir travailler nous conduisant au licenciement. Les équipes en contrat d'engagement éducatif sont également soumises à beaucoup de mouvements. Si certains s'engagent sur les mercredis et les vacances, une grande majorité ne travaille qu'une période dans l'année. L'animation est considérée comme un travail provisoire, d'appoint, permettant de subvenir à des besoins primaires sur une courte période.

3.2. Information et coordination

Le temps de travail des animateurs périscolaires comprend une heure de préparation ou de réunion hebdomadaire. Tous sont réunis les mardis matin de 10h à 11h et ont un temps de concertation avec les responsables d'activités.

Les équipes d'encadrement ainsi que l'animatrice polyvalente, les stagiaires participent aux réunions d'équipe animées par la direction et se réunissent les jeudis matin tous les 15 jours. Ces réunions durent 2 heures et le format, contraint par les activités, est souvent court. Durant l'année 2018, une réflexion s'est engagée sur l'organisation de l'Arche de Noé, la responsabilité de chacun, la définition de notion, le travail en transversalité. Ce travail a été le fil conducteur de l'ensemble des réunions d'équipe et ont conduit à une définition de terme employés souvent comme des « mots valises ». L'objectif n'étant pas dans ce cas précis d'avoir une définition littéraire de terme ou de concept mais d'avoir une définition partagée, faisant sens avec l'action menée et référence commune à l'ensemble des membres de l'équipe. L'équipe a pu ainsi échanger et définir les termes de responsabilité, d'animation, de participation, de projet. La suite du travail a conduit à repenser l'organisation par secteur d'activité ou par public. Cette organisation conduisant à la création de silo et bloquant parfois la transversalité : chacun son public. L'aboutissement est de ne plus parler de responsabilité de secteur mais de responsabilité d'action, actions qui se mêlent parfois, qui obligent deux personnes à travailler ensemble sous la responsabilité l'un de l'autre ou en co-construction, mais aussi qui nécessitent que chacun aille puiser chez ses collègues des ressources lui permettant de mener à bien ses missions. Les domaines de compétence deviennent multiples et non plus centrés à la famille ou l'enfance. La notion de responsabilité a été très clairement définie et a donné lieu à la rédaction d'une fiche mission. Chacun a pu également délimiter un domaine de compétence spécifique pour lequel il se portait ressources pour ses collègues. L'objectif étant de profiter des ressources de formation en interne et de privilégier les échanges de savoir-faire.

Depuis septembre 2018, les réunions d'équipe sont organisées en 2 parties : la première partie est dédiée à la direction puis un sujet, choisi en équipe et reprenant les compétences délimitées ci-dessus, est porté à la discussion de l'équipe par un binôme de salariés.

➤ **Réunions institutionnelles**

Type de réunion	Périodicité	Participants
Réunion de programmation	1 par an	Equipe hors agent d'entretien et animateurs d'accueil de loisirs
Réunion d'équipe	Tous les 15 jours	Responsables de secteurs, aide-comptable, animateurs polyvalents, équipe de direction
Point actions	1 par mois	Responsables de secteurs, équipe de direction
Réunion d'expression des salariés	2 par an	Salariés hors équipe de direction
Commission financière	1 par trimestre	Responsables de secteur, aide comptable, équipe de direction
Réunion de service	1 par semaine	Responsables de secteurs, animateurs

➤ **Réunions partenariales**

Type de réunion	Périodicité	Participants
Réunion Pass'loisirs	1 par trimestre	Responsable d'action Accueil de loisirs
Réunion Tickets sport culture	1 par trimestre	Responsable d'action Accueil jeunes
Groupe de travail		Fonction des thématiques
Groupe de veille éducative	1 par trimestre	Responsable d'action Accompagnement à la scolarité
Réunion collège Clemenceau	En fonction des projets	Responsable d'action Accueil jeunes
Comité technique des rythmes scolaires	2 par mois	Directrice
Groupe d'appui directeur d'accueil de loisirs	1 par mois	Responsables d'action accueil de loisirs périscolaire
Groupe des directeurs des centres sociaux	1 par trimestre	Equipe de direction

Groupe technique de suivi de situation individuelle	1 par trimestre	Directrice
Comité local de sécurité et prévention de la délinquance	1 par trimestre	Directrice
Commission culture	2 par an	Responsables d'action en fonction des thématiques
Comité de pilotage de écoles buissonnières	1 par mois	Directrice
Comité de pilotage du Lieu d'Accueil Enfants Parents	2 par an	Directrice et responsable d'action LAEP

3.3. Formation

Deux salariés ont fini leur formation du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports. L'un étant en contrat d'apprentissage et l'autre en contrat d'accompagnement dans l'emploi, tous deux ont quitté la structure à la fin du mois d'août 2018.

Huit salariés ont participé à une formation collective menée par Cité d'enfants sur l'autorité éducative juste. Cette formation destinée aux animateurs et à leurs responsables s'inscrit dans l'objectif posé depuis plusieurs années de la montée en compétence des équipes d'animation mais également de nourrir les pratiques et permettre à chacun de trouver la juste posture professionnelle.

Trois animateurs ont bénéficié de financement au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Une salariée a participé à trois journées thématiques lui permettant d'étayer sa pratique professionnelle.

Un Salarié suit des modules de formation au métier de ludothécaire, il a pu effectuer 2 modules dans l'année 2018.

Une salariée occupant le poste d'aide comptable a suivi une formation sur la clôture des comptes.

L'équipe de direction a bénéficié d'analyse de la pratique avec un groupe de paires.

L'ensemble de l'équipe a bénéficié de la formation incendie et évacuation d'urgence.

Une formation collective au pouvoir d'agir et visant à susciter la participation a été également proposé aux salariés, bénévoles et adhérents de la structure.

3.4. Représentation du personnel et œuvres sociales

Les élections des instances représentatives du personnel, comité d'entreprise, délégués du personnel, ont eu lieu en mai 2016 pour des mandats de trois ans.

Le comité d'entreprise couvre les établissements et services de La Cité de Lyon et l'Arche de Noé, La directrice de l'Arche de Noé en est Présidente, 2 salariés de l'Arche de Noé sont élus titulaires au comité d'entreprise sur une équipe de 4 titulaires et 4 suppléants.

L'effectif de l'Arche de Noé ayant considérablement augmenté ces dernières années, un délégué du personnel est désormais élu ainsi qu'une suppléante.

Pour chacune de ces deux instances sont organisées des réunions mensuelles. Les membres élus disposent d'heures de délégation pour mener à bien leurs missions.

Depuis le 26 septembre 2017, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été créé. 3 salariés se sont présentés à ce mandat et deux ont été élus, tous deux animateurs intervenant sur les actions périscolaires.

- Comité d'établissement

Le comité d'entreprise assure l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise (gestion et évolution économique et financière, organisation du travail, formation professionnelle, techniques de production).

Le comité d'entreprise formule ou examine, sur demande de l'employeur, des propositions de nature à améliorer :

- Les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- Leurs conditions de vie dans l'entreprise,
- Et les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives de protection sociale complémentaires.

Dans les domaines relatifs à la situation économique de l'entreprise, le CE fait l'objet de consultations obligatoires.

Le comité d'entreprise assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires.

- Délégué du personnel

Le délégué du personnel a pour mission :

- De présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés sur les salaires et sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives relatives au droit du travail, à la protection sociale, la santé et la sécurité des salariés ;
- D'alerter l'employeur en cas d'atteinte injustifiée aux droits du personnel, à leur santé ou aux libertés individuelles (par exemple, en cas de harcèlement ou de mesure discriminatoire) ;
- De communiquer, s'ils existent, au comité d'entreprise (CE) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) les observations des salariés sur les questions relevant de leurs compétences ;
- De saisir l'inspection du travail de toute plainte d'un salarié sur l'application du droit du travail et de l'accompagner en cas de visite de l'entreprise ;
- D'accompagner, s'il le souhaite, l'inspecteur du travail lors de ses visites dans l'entreprise.

- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les membres de ce comité sont élus par les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel. Ils disposent également d'heures de délégations pour mener à bien les missions suivantes :

- Contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale des salariés et à leur sécurité,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail (notamment pour faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité),
- Contribuer à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les emplois et de favoriser leur maintien dans l'emploi au cours de leur vie professionnelle,
- Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires relatives au domaine de compétence du CHSCT.

Il est chargé :

- D'analyser les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés de l'entreprise,
- D'analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposées les femmes enceintes,
- D'analyser l'exposition des salariés à la pénibilité,
- De participer à la prévention des risques professionnels et proposer des mesures d'amélioration,
- De vérifier, par des enquêtes et des inspections, le respect par l'employeur de ses obligations en matière de santé et de sécurité et des mesures de prévention préconisées,
- de proposer des actions de prévention et de sensibilisation, notamment en matière de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes,
- D'enquêter sur les circonstances et les causes des accidents du travail, des maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- D'enquêter en cas de danger grave et imminent.

3.5. Bénévolat

Durant l'année 2018, 62 bénévoles sont intervenus aux côtés de l'équipe de professionnels. Ils sont investis sur l'accompagnement à la scolarité, les ateliers sociolinguistiques, le Lieu d'Accueil Enfants Parents et désormais également 7 Accueil.

Sans leur présence certaines actions ne pourraient avoir lieu. Ils sont une force essentielle pour l'établissement et un travail s'engagera avec eux en 2019 leur permettant de développer de nouvelles actions en fonction de leurs constats des besoins et de leurs compétences.

Des stagiaires préparant le diplôme de conseiller en économie sociale et familiale sont accueillis sur les actions famille tous les ans.

4. Résultat financier

Le résultat 2018 est déficitaire de 20 550.18€ Il est à mettre en relation avec le budget proposé qui présentait un déficit de 34 209€. L'exercice 2018 prend en compte la baisse de 5% de la dotation de la Fondation mais également une baisse de la dotation globale de fonctionnement de la Ville de Lyon de plus de 100 000€. Le budget présentait un scénario différent de celui qui s'est finalement déroulé. En effet, le changement de rythme scolaire s'est décidé en mai 2018 et la réduction du périmètre d'action de l'Arche de Noé en juin 2018. Les changements sont tels que les financements ne sont pas comparables aux années antérieures. Le poids de cette nouvelle organisation sur 2018 n'a d'effet que sur les 4 derniers mois de l'année (de septembre à décembre). Si le constat premier est un financement trop réduit de la Ville au regard des dépenses et des recettes des familles, cela ne se vérifiera qu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2019. Les discussions continuent avec la Ville de Lyon sur les modalités de financements de cette action.

Le budget 2018, comme les précédents, oblige à faire des économies sur des lignes pourtant déjà très impactées par les baisses successives de financement, notamment celles liées aux dépenses d'activités. Les dépenses du groupe III sont difficilement maitrisables au vu des nombreux changements opérés cette année auprès des prestataires de contrats cadres avec la Fondation de l'Armée du Salut.

Des dépenses significatives ont été engagées pour l'entretien des locaux. Les derniers travaux de rénovation datent de 2009 et la structure, pour rester dans un bon état global, doit être régulièrement entretenue.

5. Conclusions et perspectives

Comme présagé en fin d'année 2017, la stabilité des actions et notamment celle menées avec l'école n'aura été que de courte durée. Ces nouveaux changements, avec la redéfinition du périmètre d'intervention de l'Arche de Noé, a permis de recentrer les forces humaines et les compétences même si la question de la plus-value pédagogique pour les enfants se pose. Les temps proposés ne sont pas tous investis par les familles et posent la question de leurs pertinences. Une évaluation devra être menée et des actions correctives apportées.

La question de l'accompagnement des animateurs en contrat à durée indéterminée intermittent reste essentielle. Certains d'entre eux sont dans des situations très précaires, ne travaillant pas



Animation à la caserne Chabal à Saint Priest

suffisamment d'heures pour pouvoir vivre de leur emploi. Si la formation est un levier leur permettant d'augmenter leur niveau de compétence, il n'est aujourd'hui pas possible de proposer des formations diplômantes ou qualifiantes à tous ceux qui le souhaiteraient. Pour beaucoup, cet emploi d'animateur ne peut être envisagé que comme un emploi d'appoint mais en aucun cas comme un emploi d'avenir dans lequel ils pourraient évoluer. Si la masse salariale a été réduite avec la redéfinition du périmètre d'activité et que les heures de travail proposées aux animateurs sont plus conséquentes, les rythmes actuels ne leur permettent pas de travailler ailleurs. La question de la formation reste en suspens.

Le développement de l'espace ludique permet à des familles nouvelles de fréquenter l'Arche de Noé. Le projet répond à un besoin du territoire et les temps de jeux proposés sont très investis. Les discussions autour du financement n'ont pour le moment pas abouti et l'action est menée sur fonds propres.

Le travail engagé avec La Cité de Lyon pour la création d'une épicerie sociale et solidaire n'a pas encore abouti. Des rencontres ont eu lieu avec le centre communal d'action sociale et les négociations sont en cours pour l'achat d'un local à la Ville de Lyon.

Depuis novembre, une action d'animation est également engagée sur les lieux d'hébergement d'urgence et devrait être une actualité forte en 2019.

L'année 2018 a connu de nombreux changements, conduisant l'ensemble de l'équipe à s'adapter, à repenser le projet tout en gardant sans cesse à l'esprit les fondamentaux de l'Arche de Noé.